

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION  
GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES / BARPI**

## **Résultats de la recherche "Stockage bois chaudière" sur la base de données ARIA - État au 20/06/2018**

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : [barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:barpi@developpement-durable.gouv.fr)

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "Stockage bois chaudière":

- Contient : stockage bois chaudière

## Accident

### Incendie d'un tas de copeaux de bois

N°50856 - 28/12/2017 - FRANCE - 89 - AUXERRE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50856/>



Dans une usine de panneaux de particules, un feu se déclare vers 20h30 à l'extrémité d'un tas de bois d'un volume de 70 000 m<sup>3</sup>, sur 15 m de hauteur. Celui-ci se situe sur la plateforme de stockage extérieure de bois brut et recyclé alimentant l'activité, dont le volume total de bois recensé est de 118 000 m<sup>3</sup> (volume autorisé du parc à bois extérieur : 15 000 m<sup>3</sup>). Un important panache de fumée blanche se dégage. Les pompiers arrosent le tas avec des lances (eau et mousse). L'opération de moussage est maintenue durant la nuit du 28 au 29/12 pour limiter les fumées. L'exploitant retire la matière non brûlée avec une tractopelle. Les secours protègent la zone de production ainsi que les autres stockages du site.

Le lendemain (29/12), le feu se propage aux crêtes du stock. Le tas en feu est attaqué directement à l'aide de pelles mécaniques et de lances incendie. Les matières brûlées sont ensuite étalées dans l'argile sur un champ voisin faute de place sur le site. Les fumées se dirigent vers l'A6. La CASU est sollicitée afin de modéliser la dispersion du panache de fumée (concentration en CO). Les conclusions sont rassurantes mais par mesure de précaution à partir du mardi suivant, 2 aires d'autoroute sont fermées. La vitesse de circulation sur l'A6 et la RN77 est réduite du fait de l'opacité des fumées. Du 29 au 31/12, en parallèle de l'arrosage, les secours réalisent une première tranchée d'environ 5 m de large pour séparer le tas de bois en 2 : un tas de 30 000 m<sup>3</sup> toujours en feu, et un tas sain de 40 000 m<sup>3</sup>.

### Tranchée de séparation pas assez large et hauteurs des tas compliquent l'intervention

Dans la journée du 03/01/18, les conditions météorologiques compliquent l'intervention avec des vents violents (tempête Eléonor). Les flammes se propagent à d'autres tas de copeaux, notamment à celui de 40 000 m<sup>3</sup> isolé, ainsi qu'à certaines installations. La tranchée séparant les tas est élargie. La réserve incendie du site (2 500 m<sup>3</sup>) et le réseau communal étant épuisés, les pompiers établissent une ligne d'alimentation en eau dans l'YONNE située à 4 km. La consommation d'eau d'extinction est estimée à 500 l/min (30 m<sup>3</sup>/h) avec des pics à 1 000 l/min (60 m<sup>3</sup>/h). Le tassement des tas est compliqué du fait de leur hauteur.

## Conséquences

L'incendie est éteint le 08/01 vers 14 h. L'activité du site est maintenue jusqu'au 03/01, date à laquelle le personnel est appelé à rester à son domicile. La production reprend dans

### Zoom sur les difficultés rencontrées :

- **Le stock d'émulseur des pompiers (8 m<sup>3</sup>) est rapidement épuisé** (consommation de 1,5 m<sup>3</sup>/h)
- **Méconnaissance du réseau d'approvisionnement en eau et des mécanismes de fermentation du bois**
- **Présence d'une canalisation de distribution de gaz naturel et d'un stock de produits chimiques**
- **Moyenne de 10 pompiers / h**
- **Coût de l'intervention (hors perte de production) : 550 000 euros**

l'après-midi du 08/01, soit un arrêt technique de 5 jours. Au cours de l'intervention, 5 pompiers et 1 employé sont incommodés par les fumées (intoxication au CO) et soignés sur place. 2 pelles mécaniques utilisées dans le cadre de l'intervention sont détruites par le feu. Les eaux d'extinction sont partiellement collectées dans un bassin d'orage, rapidement plein, puis rejoignent le fossé bordant le site. Le ruissellement de ces dernières ainsi que la surveillance de la température externe des différents tas sont réalisés à l'aide d'un drone.

### **Causes**

Le site était en cours de réaménagement du fait d'investissements sur de nouvelles installations dont le démarrage s'est trouvé retardé. L'augmentation de la quantité et de la durée de stockage du bois associé à un mauvais tassement de celui-ci aurait provoqué sa fermentation. L'inspection des installations classées avait réalisé une visite sur site avant l'accident (le 21/12) et l'exploitant avait été mis en demeure de régulariser sa situation (stockage tas de bois, dossier pour la chaudière biomasse du site et chaîne de recyclage des panneaux de bois). Suite à l'incendie, des mesures conservatoires sont prises pour réglementer les activités de stockage de bois, la chaudière biomasse, ainsi que les moyens de lutte contre un incendie.

### **Mesures envisagées**

L'exploitant envisage d'agrandir son parc à bois pour respecter un dimensionnement des îlots de hauteur maximale de 6 m et séparés par des allées de 10 m. Un nettoyage et une réfection du bassin incendie sont également prévus.

Des moyens supplémentaires vont être installés pour améliorer la protection incendie : lances, colonnes sèches, motopompes, bassin incendie. Ces dispositifs seront renforcés par des mesures organisationnelles visant à :

- limiter la durée de stockage du bois sur le parc ;
- surveiller et enregistrer régulièrement les températures des tas de bois.

Enfin, les mises à jour du POI et du dossier de demande d'autorisation d'exploiter intégreront le retour d'expériences de cet événement ainsi que des accidents passés.

---

## **Accident**

### **Incendie de grande ampleur dans un stockage de copeaux de bois**

**N°50270 - 21/08/2017 - FRANCE - 28 - GASVILLE-OISEME**

*E38.32 - Récupération de déchets triés*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50270/>

Vers 3 h, au sein d'une entreprise de recyclage de déchets, un feu de masse se déclare dans un stockage extérieur de 50 000 m<sup>3</sup> de copeaux de bois (24 m de hauteur). La zone en combustion est située en limite de propriété de l'établissement. Un important dégagement de fumées est visible au-dessus de la zone urbaine et de l'A11. L'accès au site est difficile pour les pompiers et leurs engins en raison du volume du tas. Le vent propage les flammes. Un expert spécialisé dans les feux de masses est sollicité. L'appui de la CASU (cellule d'appui aux situations d'urgence) est demandé pour fournir des modélisations de la dispersion des fumées. Des analyses de la qualité de l'air sont effectuées, en particulier en raison de la présence d'enjeux humains (établissement de santé à 400 m, A11 à 300 m) à proximité. La présence de cyanure, phénol et benzène est détectée dans les fumées.

Deux jours après le début du sinistre, les pompiers sont confrontés à un épuisement du réseau d'approvisionnement en eau potable de la commune de 1350 habitants. Le château d'eau est en cours de remplissage, avec une surchloration du réservoir et une interdiction de la consommation de l'eau sur la commune. Des bouteilles d'eau sont mises à la disposition des habitants. 4,5 km de tuyaux sont déployés. Ils sont alimentés à partir d'un

poteau incendie situé dans une ZI voisine.

Des sondes de deux mètres sont utilisées pour prendre la température dans le tas. Des tiges de six mètres permettent de prélever des copeaux au coeur et les analyser. Une localisation des foyers par carottage est effectuée. La stratégie adoptée est d'araser progressivement le tas, d'étaler les déchets et de les arroser. Ils sont ensuite déposés en transit dans un champ voisin pendant 48 h pour refroidissement. Puis, les déchets sont pour partie envoyés vers une installation de stockage et pour partie vers une usine de fabrication de panneaux.

### **Conséquences et suites données**

3 500 m<sup>3</sup> d'eaux d'extinction sont utilisés. Elles sont confinées dans un bassin de 1 000 m<sup>3</sup> disponible sur site, complété de 3 bassins mobiles et un bassin de 1 000 m<sup>3</sup> disponible dans une ancienne station d'épuration à proximité.

L'intervention dure 4 semaines et nécessite des moyens humains (70 pompiers venus de huit départements au plus fort de l'intervention) et techniques conséquents.

Le bilan économique est très lourd.

La CASU met en place des jauges dans l'environnement et des préleveurs qui sont exploités dans le cadre de la phase post-accidentelle.

Un arrêté préfectoral de mesures d'urgence est pris.

### **Analyse des causes**

Le feu serait dû à une fermentation dans le tas de copeaux de bois. Les épisodes combinés de chaleur et de pluie des jours précédents ont accéléré la fermentation, créant des gaz et parfois des échauffements. La combustion a pu démarrer plusieurs semaines avant la date de détection, sans signe extérieur.

L'arrêté préfectoral du site mentionne un tonnage maximum autorisé de 5 120 m<sup>3</sup> tous matériaux confondus, dont seulement 370 m<sup>3</sup> pour le bois. Or, 50 000 m<sup>3</sup> de copeaux de bois étaient présents. Selon l'exploitant, ce dépassement est dû à une fragilisation de la filière bois (diminution des capacités de consommation des chaudières et fabricants de panneaux d'aggloméré).

---

## **Accident**

### **Combustion lente de sciures dans une fosse**

**N°49363 - 25/01/2017 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE**

*C16.10 - Sciage et rabotage du bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49363/>

Vers 13 h, une combustion lente est constatée sur un stockage de sciure de bois non séchée dans une menuiserie. Les pompiers évacuent le personnel. L'incendie détruit du matériel de la chaufferie et de la scierie, ainsi qu'une partie du bâtiment. Une perte d'exploitation est à déplorer. Les eaux d'extinction sont confinées dans la fosse d'alimentation de la chaudière. Une société spécialisée pompe ces eaux pour les évacuer.

D'après l'expertise, une pierre, coincée au niveau d'un vérin de poussée des sciures, aurait provoqué des étincelles qui ont mis le feu aux copeaux de bois stockés dans la fosse.

L'exploitant prévoit de mettre en place un système de grilles permettant de bloquer les corps étrangers.

## Accident

### Incendie dans une menuiserie

**N°49114 - 14/01/2017 - FRANCE - 21 - CHATILLON-SUR-SEINE**

*C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49114/>

Vers 17 h, un feu se déclare au niveau d'un séchoir dans une menuiserie industrielle de 5 000 m<sup>2</sup> soumise à autorisation (rubrique 2410). L'entreprise possède notamment un stockage interne de bois de 2 000 m<sup>2</sup> sur 10 m de haut ainsi qu'un stock externe de grumes de 15 000 m<sup>3</sup>. Un salarié donne l'alerte. Une quarantaine de pompiers éteignent l'incendie avec des lances à eau. Le déroulement des opérations d'extinction est favorisé par le bon dimensionnement des moyens disponibles de lutte contre l'incendie. Celui-ci est totalement maîtrisé le lendemain en début de matinée.

### Conséquences

80 personnes sont en chômage technique ainsi que 2 autres entreprises de sous-traitance. Aucun impact environnemental n'est relevé par l'inspection des installations classées lors d'une visite sur site le 18/01. L'exploitant signale à l'inspection qu'un délai de 4 semaines est nécessaire pour la reprise de son activité.

### Causes et circonstances de l'accident

En fin de semaine et pour reprendre l'activité en début de semaine, l'entreprise vidange les silos d'alimentation en bois de la chaudière biomasse. La combustion complète du bois se fait en continu au niveau de la chaudière. Au cours de cette opération, la chaudière et les séchoirs montent en température. Leur refroidissement est assuré par l'ouverture des portes du séchoir.

Selon les premières hypothèses, lors de l'opération du 14/01, la dissipation incomplète et non homogène de la chaleur produite (seules 12 des 16 portes du séchoir ont été ouvertes car 4 d'entre elles étaient bloquées par des palettes) a provoqué un auto-échauffement des poussières de bois contenues dans le séchoir d'une ligne de plaquage. Selon l'exploitant, la température atteinte serait de l'ordre de 180 °C. L'incendie s'est étendu à l'ensemble de l'atelier qui a été complètement détruit en raison de la propagation de particules de bois enflammées sous l'effet du courant d'air généré par la ventilation. La chaudière à bois, organe principal de l'entreprise a cependant pu être épargnée.

### Mesures post accident

A la suite de l'accident, les débris du bâtiment (structure métallique, tuiles...) sont enlevés par des équipes spécialisées. Des précautions particulières sont notamment mises en oeuvre pour assurer l'évacuation des plaques de fibrociment de l'ancienne toiture (amiante). A cet effet, un périmètre de sécurité est mis en place.

Les travaux de désamiantage sont interrompus à la suite d'une visite de l'inspection du travail. Les analyses d'air et de poussières d'amiante réalisées ne mettent pas en évidence de pollution.

---

## Accident

### Feu sur un convoyeur à copeaux de bois

**N°47890 - 12/04/2016 - FRANCE - 40 - VIELLE-SAINT-GIRONS**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47890/>

Vers 10h30, dans un centre de cogénération biomasse classé Seveso seuil haut, un feu se déclare sur un convoyeur pneumatique à copeaux de bois alimentant une chaudière à

partir de 2 silos. L'alarme de détection incendie se déclenche. Le POI (commun avec le site voisin également classé Seveso seuil haut) est déclenché. Les employés attaquent le sinistre avec des extincteurs mais le renfort des secours est nécessaire en raison du risque d'envol de particules incandescentes vers la pinède. Les pompiers protègent la forêt et le voisinage.

Les flammes se propagent à un 2ème convoyeur et à l'élévateur à godets haut de 35 m. Le personnel est mis en sécurité. La chaudière et l'ensemble des installations électriques sont arrêtées. Les vannes de mise en eau (déluge) des 2 silos sont ouvertes pour éviter une propagation de l'incendie au stockage de biomasse.

Grâce à l'usage d'une grande échelle, l'incendie est éteint dans un premier temps sur l'élévateur à godets puis sur les convoyeurs. Après reconnaissance, des foyers résiduels sont trouvés dans les 2 silos contenant chacun 1 500 m<sup>3</sup> de copeaux. Ils sont vidangés le lendemain à l'aide d'un bulldozer.

Les eaux d'extinction sont confinées dans le bassin de rétention du site.

### **Suites**

Durant la période d'indisponibilité des silos liée à la remise en état des convoyeurs, la biomasse est stockée en extérieur à proximité des dépoteurs. Ce stockage fait l'objet d'une surveillance permanente. La biomasse est transférée directement à partir du stock extérieur vers les dépoteurs à l'aide d'une chargeuse pour alimenter la chaudière sans passer par les silos.

### **Analyse des causes**

Selon l'exploitant, le départ de feu serait d'origine mécanique ou électrique.

---

## **Accident**

### **Fermentation et incendie de biomasses après plusieurs mois de stockage**

**N°47530 - 25/12/2015 - FRANCE - 35 - DOMAGNE**

*C10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47530/>

Dans une coopérative agricole, un feu se déclare dans un stockage extérieur contenant 8 000 m<sup>3</sup> de copeaux de bois destiné à alimenter une chaudière au bois. Les copeaux sont vidangés et stockés en tas de 15 m de hauteur. Les pompiers éteignent l'incendie en surface de ce tas seulement. Le feu redémarre 4 jours plus tard. Les pompiers interviennent et demandent à l'exploitant d'étaler le stock de copeaux de bois. Les mesures d'étalement n'ayant pas été effectuées, le feu redémarre le 31/12. Les pompiers éteignent de nouveau l'incendie. L'exploitant prend cette fois en charge l'étalement du stock de copeaux de bois.

L'incendie provient de la fermentation de la biomasse stockée depuis plusieurs mois. Un suivi de la température de la biomasse est réalisé pendant les 2 premiers mois. Comme aucune détection de points chauds n'a été réalisée la surveillance a été arrêtée. L'exploitant n'avait pas identifié le risque de fermentation après plusieurs mois de stockage.

L'exploitant prévoit de mettre en place une surveillance pendant toute la durée du stockage de la biomasse. Il prévoit également de renforcer ses moyens de lutte contre l'incendie. Il prévoit enfin de séparer le stockage en créant une nouvelle plateforme.

---

## **Accident**

## Feu de silo de bois dans une menuiserie

N°47437 - 01/12/2015 - FRANCE - 85 - LA GARNACHE

C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47437/>

Dans une menuiserie, un feu se déclare vers 14h30 dans un silo métallique de 380 m<sup>3</sup> rempli aux 3/4 de copeaux et poussières de bois. Les secours établissent un périmètre de sécurité et évacuent 150 employés. Le silo étant relié à tous les bâtiments du site pour la collecte des déchets bois alimentant la chaudière, toute la production est stoppée.

Les pompiers réalisent un tapis de mousse en partie haute. Les taux de monoxyde de carbone mesurés sont très élevés (2 000 ppm) et le tas de sciure forme une pyramide ce qui rend l'utilisation du tapis de mousse inefficace. A 22 h, ils abandonnent la vidange par la vis sans fin en raison du débit trop faible. La vis est probablement colmatée par des agglomérats de copeaux, poussières et eau d'extinction. 4 cellules de 170 m<sup>3</sup> d'azote sont injectées en partie haute du silo par la colonne sèche. Le lendemain, les pompiers parviennent à dépoter le silo par la vis sans fin après une modification du dispositif par l'exploitant. 4 autres racks d'azote sont utilisés suite à des remontées de taux de monoxyde de carbone. L'intervention se termine le surlendemain vers 16 h. Durant ces 3 jours, 150 employés sont en chômage technique.

Selon l'inspection des installations classées, des conditions de stockage trop humides auraient provoquées la fermentation de la sciure, à l'origine du sinistre.

### Accident

## Incendie de granulés bois d'une chaudière biomasse dans une usine de produits laitiers

N°47366 - 11/11/2015 - FRANCE - 62 - SAINT-POL-SUR-TERNOISE

C10.51 - Exploitation de laiteries et fabrication de fromage

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47366/>

A 12h55, un feu de 4 à 5 m<sup>3</sup> de granulés bois se déclare dans la trémie d'alimentation d'une chaudière biomasse d'une usine de produits laitiers. Les pompiers maîtrisent le sinistre. La chaudière est contrôlée à l'aide d'une caméra thermique.

Aucune incidence sur l'outil de production n'est à déplorer.

### Accident

## Feu couvant dans un silo de copeaux de bois

N°47063 - 23/08/2015 - FRANCE - 39 - SOUVANS

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47063/>



Vers 16 h, des fumeroles s'échappent d'un silo de 650 m<sup>3</sup> contenant 200 m<sup>3</sup> de copeaux de bois servant à alimenter une chaudière biomasse. Deux départs de feux au niveau de la vis d'alimentation et du chenal d'alimentation sont éteints à l'aide des RIA (robinets d'incendie armés). La sécurité incendie se déclenche.

Les secours appelés par l'exploitant arrosent la partie supérieure du silo mais il est difficile d'atteindre le

### Silo de copeaux de bois constitué :

- de plaques de types fibres de verres fixées sur l'armature métallique
- d'un puits central afin d'extraire les copeaux

point de combustion situé au coeur du silo. Le lendemain le feu couve toujours. Un protocole est mis en place avec des séquences d'extinction alternées et des périodes de relèves de température et de monoxyde de carbone. Un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. Les eaux d'extinction retenues par les copeaux alourdissent et fragilisent la structure du silo. Le surlendemain, le feu semble éteint. Les opérations de dépotage commencent le 3<sup>ème</sup> jour.

Afin de prévenir le risque de fermentation, les copeaux vidangés sont stockés sur une surface étanche dans l'attente de leur réutilisation dans le cadre du process de l'entreprise. Les eaux d'extinction ont été en grande partie absorbées par les copeaux de bois.

L'accident ne fait aucun blessé. En l'absence d'alimentation en copeaux de bois, la chaudière biomasse est à l'arrêt causant l'arrêt des ateliers de production. Une cinquantaine de salariés se retrouvent ainsi au chômage technique le temps des réparations. Le coût du sinistre s'élève à 415 000 EUR, en intégrant les pertes d'exploitation.

D'après l'exploitant, l'origine du sinistre est un retour de flamme survenu entre le foyer de la chaudière et le système d'alimentation. L'entreprise redémarrait ses installations après 3 semaines de congés estivaux.

A la suite de l'événement, l'exploitant entreprend un audit de son système de protection incendie. L'inspection des installations classées lui demande également de réactualiser son étude de dangers en prenant en compte l'événement survenu sur son site, ainsi que le retour d'expérience d'accidents similaires.

### Point sur la technique d'intervention :

- attaque à l'eau qui fragilise la structure
- arrosage réalisé en partie supérieure du silo forme une croûte avec les copeaux, empêchant l'extinction des foyers internes
- arrêt de l'arrosage provoque une remontée de température ainsi que de la teneur en CO.

## Accident

### Feu d'un stockage de bois dans une usine de panneaux agglomérés.

**N°47076 - 22/08/2015 - FRANCE - 16 - CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE**

*C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47076/>



Un feu se déclare vers 4 h sur un stockage externe de 100 m<sup>3</sup> de bois dans une usine fabriquant des panneaux agglomérés. Un automobiliste donne l'alerte. Les secours sur site à 4h30 maîtrisent l'incendie à 9h30. Le stock de bois est déblayé. L'intervention se termine à 20 h par l'évacuation des déchets qui sont recyclés comme combustible de la chaudière biomasse du site.

En attente de livraison, 100 m<sup>3</sup> de bois sont détruits. Les dommages matériels (bâtiment et marchandises) sont estimés à plus de 100 000 euros.

L'usine était fermée pour les congés d'été depuis 3 semaines. Un acte de malveillance est suspecté. Une enquête de la gendarmerie est effectuée. La zone de départ du feu se situe au niveau de la vis sans fin conduisant le combustible à la chaudière.

A la suite de l'événement, l'exploitant renforce le gardiennage de son entreprise ainsi que que le dispositif de détection incendie (ajout de sondes thermiques).



## Accident

### Feu de silo d'écorce de bois

N°45906 - 01/11/2014 - FRANCE - 24 - NEGRONDES

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45906/>

Dans une scierie, un feu se déclare vers 13 h dans un silo en béton de 60 m<sup>3</sup> remplis au tiers d'écorces. Les flammes touchent la chaudière alimentée via un tapis roulant. Les pompiers étalent les copeaux au sol pour les arroser. L'incendie est éteint à 15h15. Des braises persistantes sont néanmoins traitées jusqu'au lendemain via un tapis de mousse. L'activité de l'entreprise n'est pas perturbée par ce sinistre.

## Accident

### Feu de silo de sciure de bois

N°45896 - 29/10/2014 - FRANCE - 47 - CASTELJALOUX

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45896/>



Dans une usine de panneaux de bois, un feu se déclare vers 17 h dans un silo en béton de 800 m<sup>3</sup> (hauteur : 26 m, diamètre : 8 m) contenant 240 t de sciure de bois alimentant une chaudière biomasse. Le POI de l'établissement est déclenché, le système d'aspersion du silo est mis en route. La température dans le silo est estimée à 250 °C. Les secours décident de vidanger la capacité par la vis sans fin en partie basse.

### Une intervention dans la durée...

Le lendemain à 3 h, la sciure s'embrase. La chute de blocs de sciure provoque plusieurs flashes thermiques. Les pompiers décident de noyer l'intérieur de la capacité pour réduire les flammes. La vidange se poursuit. La situation s'aggrave à 6h30 avec l'embrassement du silo sur toute sa hauteur, la destruction de la vis de vidange et l'apparition de fissures au sommet du silo. Devant le risque d'effondrement de la capacité, un périmètre de sécurité de 60 m est mis en place. L'aspersion dans le silo est remise en route. Les secours refroidissent le silo par l'extérieur. Plusieurs explosions ont lieu à l'intérieur du silo. Des trouées sont réalisées pour évacuer la sciure. Le feu est éteint le 01/11 vers 10 h, 4 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été utilisés. La rétention du site étant insuffisante, une partie des eaux d'extinction, fortement chargées en MES, est envoyée dans la rétention d'un site voisin.

### Difficultés d'intervention :

- débit d'eau d'extinction interne au silo trop faible
- respect des zones d'intervention (zone d'exclusion avec port d'EPI obligatoire, zone réglementée avec protection adaptée, zone de soutien avec les organes de commandement...)
- rétention d'eau insuffisante : risque de pollution des eaux en MES

## Conséquences

Durant les opérations d'extinction, un pompier est grièvement brûlé après qu'un amas de sciure incandescente lui soit tombé dessus. Deux autres sont incommodés par les émanations d'un groupe électrogène. L'industriel évalue ses pertes à 1 million d'euros (arrêt de la production du site pendant 2 semaines, arrêt de la chaudière biomasse pendant 6 mois, dégâts matériels, traitement des eaux d'extinction). Le coût de l'intervention des pompiers est estimé à 32 kEUR. Le pire a néanmoins été évité : la chute du silo sur le bâtiment chaudière qui aurait coûté plus de 10 MEUR.

## Causes

Le sinistre semble avoir été causé par un départ de feu dans un cyclone à l'issue d'une opération de débouillage. Le scénario d'un feu de silo n'était pas abordé dans l'étude de dangers du site. Par ailleurs, le POI de l'établissement incluait un scénario d'explosion du silo mais pas de feu de silo.

## Retour d'expérience

A la suite de l'événement, l'exploitant révisé ses procédures d'extinction et améliore la gestion de la sécurité incendie sur son site. Le personnel est également formé aux nouvelles pratiques. Côté technique, des capteurs de bourrage sur les cyclones et de température avec reporting en temps réel en salle de contrôle sont installés. Les pompiers rédigent par ailleurs un mémento d'intervention sur les feux de silo.

---

## Accident

### Incendie dans un centre de tri des déchets

**N°45720 - 19/09/2014 - FRANCE - 46 - CATUS**

*E38.21 - Traitement et élimination des déchets non dangereux*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45720/>

Vers 19 h, un chauffeur venant décharger des déchets dans un centre de tri signale un dégagement de fumées, sans flamme apparente, sur un broyeur de déchets de bois. Il alerte un responsable qui, une fois sur site, décide d'appeler les pompiers. En attendant leur arrivée, le personnel ouvre le broyeur et utilise 2 extincteurs au CO2 de 2 kg sur le foyer. L'alimentation en carburant du broyeur est endommagée. Issus de la durite qui a fondu, 2 l de gazole se déversent sur le sol étanche. Les pompiers éteignent l'incendie et quittent le site à 21 h. Les eaux d'extinction sont recueillies dans la lagune de compostage du site.

Le broyeur est mis à l'arrêt pendant 4 jours pour réparations.

Nettoyé avec de l'air comprimé avant son utilisation, le broyeur broie pendant 1h30 des déchets de bois (palettes/cagettes) pour produire des plaquettes utilisables en chaudière biomasse. Il est arrêté à 16h30, en fin de poste. Le sinistre est dû à l'empoussièrément du broyeur (8 à 10 cm de poussières fines et sèches sur le compartiment moteur). Cette accumulation est due à un nettoyage incomplet en raison de la difficulté d'accès à la zone du moteur.

L'exploitant adopte une consigne demandant le contrôle systématique de l'accumulation de poussières à cet endroit en fin de poste. Il s'équipe également d'un outil améliorant l'accessibilité du soufflage et l'efficacité du nettoyage. En cas d'empoussièrément important, le nettoyage sera réalisé à l'eau. Les procédures de nettoyage des autres équipements du site sont également revues.

---

## Accident

### Feu de silo dans une usine de panneaux de bois.

**N°45564 - 07/08/2014 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS**

*C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45564/>



Dans une usine fabriquant des panneaux de bois, un feu se déclare vers 5h30 dans la cellule d'un silo plat contenant 40 m<sup>3</sup> de copeaux de bois à 80 °C sortant du séchoir. Des employés détectent de la fumée et alertent les secours. Ces derniers arrosent la capacité

avec une lance et démontent les convoyeurs en partie haute afin d'éviter une propagation aux cellules voisines. Ils vidangent la cellule et terminent l'extinction vers 9h30. La production reprend à 15h30.

Les eaux d'extinction (100 m<sup>3</sup>) sont dirigées vers un bassin de rétention de 1 000 m<sup>3</sup> en amont de la station d'épuration du site. Ce bassin déborde et 450 m<sup>3</sup> d'eau s'écoulent dans la MORTAGNE. Les copeaux de l'incendie sont stockés sur site sous surveillance puis sont brûlés dans la chaudière du site.

---

## Accident

### Feu de trémie et de tapis roulant suivi d'explosion dans une usine de fabrication de panneaux de bois.

N°44489 - 18/10/2013 - FRANCE - 40 - LINXE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44489/>



Dans une usine de panneaux de bois agglomérés, des fumées se forment sous des encolleuses vers 21 h. Une explosion se produit et des vitres sont brisées. Les silos secs de granulés de bois en amont, les filtres et les trémies d'alimentation de la chaîne de production sont mis sous arrosage (sprinklers). Les pompiers éteignent le feu dans une trémie. Après extinction, 2 silos de stockage sont vidangés. L'opération est de longue durée, les capacités étant noyées.

Le sinistre a brûlé des tapis de convoyage ainsi que des câbles et des canalisations. Les eaux d'extinction sont recueillies dans une lagune. Les déchets de bois sont brûlés dans la chaudière biomasse du site.

La découverte d'un impact sur une vis d'extraction d'un silo laisse penser qu'un corps métallique étranger aurait pu créer un point chaud qui se serait propagé grâce aux convoyeurs. La vis sans fin est contrôlée à vide.

---

## Accident

### Feu de silo à bois dans une menuiserie

N°44289 - 04/09/2013 - FRANCE - 87 - LIMOGES

F43.32 - Travaux de menuiserie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44289/>



Dans une menuiserie, un feu se déclare à 1h15 dans un silo de 60 m<sup>3</sup> rempli aux 2/3 de sciure de bois. L'exploitant arrête la chaudière alimentée par le silo. Les pompiers dépotent manuellement la sciure et ouvrent le silo en partie haute. Un retour de flamme brûle 3 pompiers aux mains et au visage. Les points incandescents sont éteints vers 12 h. Les secours sont confrontés à un fort dégagement de fumées et de monoxyde de carbone (170 ppm). L'intervention s'achève à 15h45. L'exploitant surveille les dépôts extérieurs jusqu'au lendemain. Un défaut au niveau de la vis sans fin alimentant la chaudière serait à l'origine de l'événement.

L'inspection des installations classées demande à l'exploitant d'évacuer les copeaux étalés au sol et de modifier ses installations afin d'éviter le renouvellement de ce type d'accident.

---

## Accident avec fiche détaillée

## Inondation d'une distillerie de recyclage de solvants

N°43784 - 07/05/2013 - FRANCE - 10 - BUCHERES

C20.14 - Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/43784/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/43784/)



Une usine chimique classée Seveso recyclant des solvants usagés est inondée à partir de 6 h lors d'une crue de la SEINE consécutive à une période de fortes pluies. La crue n'était attendue qu'en début de soirée, mais, la préfecture ayant alerté l'exploitant la veille, le site était déjà en sécurité : utilités (gaz, électricité) coupées et arrêt de la station de traitement des effluents (STEP), équipements informatiques surélevés, stocks sensibles et camions en attente de livraison évacués et stock de plaquettes de bois de la chaudière biomasse partiellement évacué faute de temps, les stockages de produits dangereux étant déjà protégés par les murets de rétention existants. Le niveau de l'eau dans l'établissement varie de 10 cm à 1,50 m selon les endroits. Les pompiers interdisent provisoirement l'accès au site, un employé rondier chargé de mesurer le niveau d'eau ayant failli se noyer en tombant dans une bouche d'égout masquée par l'eau et dont la plaque avait été soulevée par l'inondation. Le 12/05, 70 % des locaux sont au sec grâce aux moyens de pompage des pompiers. La production reprend partiellement le 13/05 après un important travail de nettoyage des zones inondées et de contrôle / séchage des équipements atteints : pompes, moteurs et transformateurs. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 2 M€. Les voiries exposées au passage de l'eau ont aussi été érodées par le courant, des fûts vides ont dérivé et arraché des parties de clôture, les locaux électriques de la station d'épuration ont été envahis par plus de 10 cm d'eau, des pompes et moteurs fixes submergés doivent être révisés ou remplacés, ainsi que le réseau de transmission des données de sécurité des stockages vers la salle de contrôle devenu inopérant : détection incendie, mesure de niveau des 20 bacs du site et dispositif d'inertage à l'azote. L'inondation révèle aussi des défauts d'étanchéité dans les rétentions les plus anciennes, où de 3 à 15 cm d'eau ont été retrouvés au pied des bacs malgré la présence des murets. Aucune mesure de chômage partiel n'est prise durant l'arrêt de l'usine. L'inspection des installations classées s'est rendue sur place. L'exploitant informe le voisinage que la remise en route du bassin d'aération (non submergé) de la STEP risque de provoquer des odeurs nauséabondes. Plusieurs entreprises voisines ont aussi été inondées (ARIA 43787, 43789, 43791). Les territoires concernés par la crue sont classés en état de catastrophe naturelle. Selon l'exploitant, la construction d'un grand silo plat légèrement en hauteur - en amont du site par rapport au fleuve - serait à l'origine de l'inondation de son usine, la dernière crue de référence 30 ans avant n'ayant pas atteint le site (en dehors de la STEP plus proche du fleuve) alors que le silo n'existait pas. Cette situation rappelle que la gestion des risques d'inondation au niveau d'une zone industrielle doit se faire de façon globale, pour éviter que les mesures de protections spécifiques à un site n'aggravent les risques pour les sites voisins.

## Accident

### Incendie dans le stock de sciure d'un séchoir à céréales

N°43560 - 15/03/2013 - FRANCE - 51 - VATRY

C10.91 - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43560/>

Un feu est signalé à 7 h dans un bâtiment stockant 100 t de sciure d'une usine déshydratant la luzerne pour produire des aliments pour le bétail. Les pompiers déploient un important dispositif pour lutter contre le sinistre et éviter sa propagation au stockage de charbon du site. L'accès au bassin d'incendie est difficile, le chemin n'étant pas goudronné. Les pompiers ouvrent une partie du toit du hangar, provoquant la mise en

suspension de la poussière de sciure, engendrant ainsi un risque d'explosion élevé. Le bâtiment, constitué d'un mur de parpaings en partie basse et d'un bardage en partie haute, menace de s'effondrer. Les secours arrosent la sciure puis la sortent à l'aide d'un engin pour l'épandre dans un champs voisin. Au final, 40 m<sup>3</sup> d'eau seront nécessaires pour éteindre le feu. L'inspection des installations classées est informée.

L'incendie est dû à la fermentation et à l'auto-échauffement de la sciure de bois stockée depuis plusieurs semaines et utilisée pour alimenter la chaudière de l'usine.

## Accident

### Epandage du contenu d'un lessiveur

N°42746 - 23/09/2012 - FRANCE - 40 - TARTAS

C17.11 - Fabrication de pâte à papier

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42746/>



Dans une papeterie, une vanne télécommandée permettant de dépoter un lessiveur (repère usine : 9) s'ouvre intempestivement vers 7 h lors d'un transfert de lessive de cuisson (bisulfite d'ammonium enrichi en SO<sub>2</sub>). Le mélange lessive / copeaux de bois se déverse dans un cuvier qui reçoit déjà de la pâte issue d'un autre lessiveur (repère usine : 2). Ce double afflux de matières entraîne l'atteinte du niveau très haut, puis le débordement de la capacité ; un effluent composé de pâte, de copeaux de bois et de lessive de cuisson s'écoule ainsi le long de la cuve vers des rétentions destinées aux égouttures provenant des pompes de reprise ou d'effluents de lavage. Les pompes non adaptées pour aspirer de la pâte se mettent en défaut. L'effluent déborde de la rétention et s'écoule dans le réseau d'eaux pluviales de l'usine avant de polluer le RETJONS. Quelques effluents auront pu néanmoins être collectés et dirigés vers une lagune de traitement.

Des arrosages types queues de paon sont installés pour rabattre les vapeurs de SO<sub>2</sub>. Ils entraînent toutefois un lessivage et une dilution du rejet dans le réseau d'eaux pluviales. L'exploitant déclenche son POI 1h30 après l'incident et informe la DREAL à 8h37. La production de l'usine est arrêtée. Les rejets depuis la lagune de traitement des effluents du site sont diminués pour limiter le flux de DCO rejoignant le milieu naturel. Le RETJONS, la MIDOUZE et l'ADOUR sont surveillés : des relevés sont réalisés en différents points des cours d'eau pour suivre différents paramètres : O<sub>2</sub> dissous, DCO, température, pH... Aucune mortalité piscicole n'est constatée.

L'exploitant évalue à 20 m<sup>3</sup> la matière échappée du lessiveur n° 9, mais n'est pas en mesure de déterminer le volume du mélange lessive + pâte s'étant déversé dans le milieu naturel. Le mélange resté au niveau des pompes de relevage est récupéré via un camion hydrocureur, puis déversé en amont de la station de traitement du site. Les copeaux récupérés au niveau du dégrilleur de la station sont traités pour être brûlés dans la chaudière biomasse du site.

Pour expliquer les causes de l'accident, l'industriel présente un arbre des causes à l'inspection des IC. Parmi les éléments cités figurent :

- une vérification des automatismes de commande en cours au niveau de l'armoire électrique du lessiveur n° 9 avec détection d'une anomalie dans la commande d'une vanne d'arrivée de vapeur ;
- les actionneurs de la vanne de fond du lessiveur n° 9 et de la vanne de vapeur situés à la verticale l'un de l'autre sur 2 lignes superposées ;
- lors de l'atteinte du niveau très haut dans le cuvier, la fermeture automatique et comme prévue de la vanne du lessiveur n°2 ;

En complément, l'inspection interroge les opérateurs en poste lors des faits qui précisent que :

- ils n'ont détecté aucune anomalie dans le process ;
- l'ouverture de la vanne du lessiveur n° 9 a été identifiée comme un défaut, mais ce dernier n'a pas été retranscrit au niveau du bandeau des alarmes ;
- lorsqu'ils ont constaté l'ouverture de la vanne sur le pupitre de contrôle, ils ont vérifié sur site sa position et commandé depuis la salle de contrôle sa fermeture qui n'a pas posé de problème.

L'exploitant testera les commandes de la vanne du lessiveur n° 9 via l'installation d'un actionneur qui permet de simuler le comportement du composant sans que celui-ci ne soit actionné. Les salles contenant les armoires des automates seront fermées à clé et les téléphones portables y seront interdits.

## Accident

### Inflammation de vapeurs d'huile thermique dans une usine de panneaux de bois

N°42730 - 10/09/2012 - FRANCE - 45 - SULLY-SUR-LOIRE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42730/>



Dans une usine de panneaux de bois, un opérateur intervient vers 1 h sur une chaudière de fluide caloporteur destiné à chauffer des presses. Le vase d'expansion d'huile thermique à 274 °C est plein à 72 % alors que la consigne de travail précise un taux compris entre 40 et 50 %. L'opérateur vidange ainsi une partie de ce vase dans un réservoir qui contient de l'huile à 60 °C. Après avoir déversé 2,5 m<sup>3</sup> de produit, l'opérateur contacte la salle de commande qui lui confirme que la vidange peut être arrêtée. Alors qu'il s'apprête à redescendre dans la rétention en tournant le dos à la cuve, des vapeurs chaudes d'huile s'enflamment et le brûlent gravement aux membres inférieurs, au cou et au visage. Il portait ses EPI. Les vapeurs provenant d'un évent coudé du réservoir retombent dans la rétention. Une trainée de feu s'est propagée du fond de la cuve au local des pompes de circulation avant de s'éteindre d'elle même.

Le chef d'équipe appelle les pompiers et le SAMU, un SST prend en charge la victime. Les circuits de fluide thermique sont vidangés rapidement suivant la procédure d'urgence. Le blessé est hélicoptéré dans un service spécialisé.

Plusieurs pistes sont envisagées pour déterminer la source d'ignition du feu :

- téléphone de l'usine (l'opérateur n'avait pas son téléphone personnel avec lui) ;
- électricité statique causée par son gilet réfléchissant ;
- frottement des chaussures de sécurité ;
- appareil électrique défectueux ou accumulation de poussières...

Le blessé ne possédait pas de lampe individuelle et l'éclairage de la zone est permanent, par ailleurs il n'a pas actionné d'interrupteur.

A la suite du sinistre, l'exploitant modifie l'évent du réservoir en ajoutant une évacuation en toiture, installe un capteur d'hydrocarbures et une extraction d'air dans la rétention ainsi qu'une caméra afin d'éviter aux opérateurs de descendre dans la cuve pour réaliser des contrôles visuels. La motorisation ou la commande à distance des vannes est également envisagée.

## Accident

### Feu de menuiserie

**N°42394 - 03/07/2012 - FRANCE - 85 - SAINTE-FLORENCE**

*C16.10 - Sciage et rabotage du bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42394/>



Un feu se déclare vers 23 h dans un silo à copeaux ouvert entre 2 bâtiments d'une scierie soumise à autorisation. L'alerte est donnée par des employés en poste de nuit. Les flammes se propagent à un bâtiment inutilisé. Les pompiers protègent les bâtiments voisins avec des lances à eau. Le débit du réseau d'eau du site n'est pas suffisant, l'alimentation est complétée par pompage dans un étang. Les employés déplacent des stocks de bois entravant la circulation des engins de secours. Des feux couvants sont détectés dans 2 silos fermés. Au cours de l'intervention, 3 pompiers inhalent des fumées, leurs collègues s'équipent alors d'ARI. L'incendie est circonscrit vers 4 h ; les secours quittent le site à 17h50 après traitement des foyers secondaires et déblaiement des débris.

Le sinistre détruit le bâtiment de 1 600 m<sup>2</sup>, le stockage de bois et un séchoir à bande ; 10 employés sont en chômage technique. Les eaux d'extinction sont recueillies dans des bassins hors du périmètre du site. La gendarmerie effectue une enquête. L'organisation de l'établissement en îlots permet de limiter la propagation. L'entreprise avait déjà connu un incendie en mars 2012 (ARIA 41897) sur un autre de ses sites situés quelques kilomètres plus loin.

L'inspection des installations classées se rend sur place le 03/07. Le sinistre pourrait avoir été causé par la friction de pièces mécaniques. Des mesures particulières sont prises pour l'élimination de la toiture en fibrociment du bâtiment détruit (amiante). Le bois brûlé est broyé pour être utilisé dans la chaudière de l'établissement.

---

## Accident

### Feu dans un entrepôt de stockage de pommes

**N°42238 - 03/06/2012 - FRANCE - 24 - EXCIDEUIL**

*A01.24 - Culture de fruits à pépins et à noyau*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42238/>



Dans un entrepôt de pommes, un feu se déclare vers 1h20 sur le moteur électrique d'un compresseur de l'installation de réfrigération à l'azote. Les flammes se propagent à plusieurs cellules du bâtiment de 14 400 m<sup>2</sup> (240 x 60 m) contenant des fruits dans des caisses en bois et en plastique. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 4h15 avec 4 lances et éteignent les derniers foyers vers 13h30. La structure métallique du bâtiment est endommagée, 2 alvéoles sont détruites, les chambres froides sont hors service, 1 800 t de pommes sont perdues et 11 employés sont en chômage technique.

---

## Accident

### Feu de sciure dans une usine de panneaux de bois

**N°42347 - 11/05/2012 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS**

*C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/42347/>



Un feu se déclare vers 16h30 dans un tas de sciure en vrac à l'extérieur d'une usine de

panneaux de bois soumise à autorisation. Le temps sec et chaud, ainsi qu'un fort vent favorisent la propagation du sinistre ; la surface enflammée de 3 m<sup>2</sup> lors de l'alerte s'étend à 100 m<sup>2</sup> lors de l'intervention des équipes internes de sécurité, mais l'incendie est éteint avant l'arrivée des pompiers. Les 20 m<sup>3</sup> de sciure impliqués seront utilisés comme combustible pour la chaudière biomasse de l'usine. L'inspection des installations classées est informée du sinistre.

Une étincelle issue du pot d'échappement d'un camion ou mégot de cigarette jeté par un chauffeur pourrait être à l'origine du sinistre. L'interdiction de fumer sur le site est rappelée aux livreurs.

---

## Accident

### Feu de feuilles de bois dans une usine de contreplaqué

N°41147 - 22/10/2011 - FRANCE - 47 - DAMAZAN

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/41147/>



Dans une usine fabriquant des panneaux de contreplaqués soumise à autorisation, un feu se déclare vers 17 h sur un stockage extérieur de 6 000 m<sup>3</sup> (2 000 t) de feuilles de bois alimentant une chaudière. L'alerte est donnée par un voisin. Une quarantaine de pompiers intervient. L'exploitant étale le bois que les pompiers arrosent avec 10 lances à eau. A 19 h, l'industriel ferme les portes coupe-feu de l'usine et met la chaudière hors tension. Le sinistre est éteint à 8 h le lendemain, les pompiers quittent les lieux à 12h30.

Le préjudice économique est estimé à 40 k€ : 1 000 t de bois ont brûlé. Les eaux d'extinction se sont écoulées dans le bassin d'orage puis dans la GAUBEGE, car la vanne pilotant la collecte dans le bassin des eaux d'extinction était ouverte malgré les consignes données par la direction lors de l'accident. Les eaux retenues, contaminées par les cendres, seront traitées dans les étuves de l'usine, l'ONEMA suivra la pollution.

L'origine du sinistre n'est pas connue, la gendarmerie effectue une enquête. Le feu est parti de l'endroit du stockage le plus proche de l'usine. Le bois étant sec, l'inflammation suite à fermentation est exclue.

En septembre 2010, un silo de copeaux de bois avait pris feu. En juin 2011, un feu accidentel s'était déclaré dans le même stockage de feuilles de bois (ARIA 40499). L'inspection des installations classées se rend sur place le 24/10. L'exploitant lui remet ses conclusions sur l'accident. Il prévoit également de mettre en place un gardiennage du site, d'améliorer la formation des employés sur les consignes en cas d'incendie, de clôturer totalement le site et d'équiper le stockage de vidéo-surveillance.

---

## Accident

### Incendie dans une scierie

N°40603 - 04/07/2011 - FRANCE - 14 - BLAINVILLE-SUR-ORNE

C16.10 - Sciage et rabotage du bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/40603/>

Dans une scierie, un feu se déclare vers 19h30 au niveau d'un stockage externe de bois. L'incendie se propage à un tapis roulant ainsi qu'au silo de stockage de sciures. Les pompiers interviennent et circonscrivent le feu à l'aide de lances à débit variable vers 21h30. L'exploitant n'a pas déterminé les causes exactes du sinistre lors de la visite de l'inspection des installations classées (IC) après l'accident. Il envisage de réduire le volume



de bois destiné au fonctionnement de la chaudière, de réviser les procédures de stockage et de déplacer/créer des murs en béton.

---

## Accident

### **Incendie de copeaux de bois dans une usine de meubles de cuisine.**

**N°39562 - 09/01/2011 - FRANCE - 21 - VANVEY**

*C31.02 - Fabrication de meubles de cuisine*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/39562/>

A 15h20 dans une fabrique de meubles de cuisine soumise à autorisation, une étincelle évacuée par la cheminée d'une chaudière met le feu à 100 m<sup>3</sup> de sciure de bois. La chaufferie ainsi que le stockage de vernis ne sont pas touchés. Les 25 pompiers, équipés d'ARI, déploient 2 lances à eau, le service de l'électricité coupe l'alimentation à 16 h et l'exploitant utilise un engin de manutention pour séparer la sciure en tas. L'intervention s'achève à 20 h, le bâtiment de 800 m<sup>2</sup> a subi des dégâts. Une surveillance est maintenue pendant la nuit. Selon la presse, l'enquête de gendarmerie conclut à une cause accidentelle.

---

## Accident

### **Incendie d'une usine de panneaux de bois**

**N°38652 - 19/07/2010 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS**

*C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38652/>



Dans une usine de production de panneaux de bois soumise à autorisation, une fuite de fluide thermique en chaufferie nécessite l'arrêt d'une chaudière vers 7 h. Durant les réparations, le réseau se refroidit. Un complément d'huile est réalisé pour redémarrer et atteindre le niveau mini dans le vase d'expansion.

Pendant le démarrage des installations, la température du fluide en sortie de chaudière s'élève à 260°C à 21 h pour une consigne de 275°C. Le niveau du vase d'expansion est évalué à 78 % avec comme consigne de le vidanger vers la cuve de réserve pour revenir à un taux compris entre 40 et 50 %.

A 21h30, les opérateurs entendent un bruit correspondant vraisemblablement à la rupture d'un compensateur. Des flammes sont détectées au niveau d'une presse. En quelques secondes, les détecteurs incendies activent l'extinction automatique. Des têtes de sprinkler se déclenchent. Les opérateurs utilisent 2 extincteurs en complément du système automatique. Selon l'exploitant, la rupture du compensateur est en partie due à une surpression du réseau de fluide thermique qui était en cours de modification.

Les coûts des dégâts matériels imputables à l'incident s'élèvent à 100 000 euros. L'arrêt de production de 64 h est estimé quant à lui à 150 000 euros.

Les eaux d'extinction sont pompées en surface pour récupérer l'huile plus légère qui sera traitée par une filière spécialisée. La zone de transition huile/eau est pompée puis déversée sur le bois broyé qui sert de combustible à la chaudière. L'eau claire est pompée puis versée dans un bassin d'orage de la station d'épuration où un produit antimousse est ajouté pour éviter les effets du produit d'extinction.

---

## Accident

## Incendie de cendres chaudes et de bois.

N°38935 - 04/07/2010 - FRANCE - 21 - SAINT-USAGE

C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/38935/>

Dans une usine fabricant des panneaux de bois soumise à autorisation, un feu se déclare vers 12h20 au niveau d'un stockage de cendres chaudes et se propage à un stock de déchets de panneaux de fibres de bois situé à proximité.

Le stockage est isolé d'un stockage biomasse par un mur en parpaings. Néanmoins, l'importance des stockages fait qu'ils atteignent les limites du mur. De plus, il n'y a pas de mur entre le stockage de cendres et un stock de déchets de bois situé à quelques mètres. Les cendres chaudes (150 °C) issues des filtres et du cyclone d'une chaudière biomasse, sont déversées sur le sol à raison de 1 m<sup>3</sup> toutes les 8 h. Une consigne d'arrosage concernant leur refroidissement existe. Selon l'exploitant, cette dernière n'aurait pas été respectée au moment des faits permettant ainsi le départ de feu.

Toutefois, lors d'une inspection 0 la suite de l'événement, l'inspection des installations classées constate que :

- la hauteur des piles de bois stockées n'est pas conforme;
- une canalisation de gaz n'est pas identifiée, repérée et dégagée;
- le stockage de plaquettes de bois n'est pas réalisée dans un îlot bétonné sur 2 côtés;
- le stockage de refus de crible avant broyage ainsi que le stockage de "future biomasse" ne sont également pas organisés sous forme d'îlots;
- le système de rétention des eaux susceptibles d'être polluées n'est pas mis en place.

## Accident

### Feu d'une usine de maroquinerie

N°37633 - 26/12/2009 - FRANCE - 12 - MARNHAGUES-ET-LATOIR

C15.12 - Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/37633/>



Un feu se déclare vers 6 h dans une usine de maroquinerie sur 3 étages de 300 m<sup>2</sup> chacun. Le propriétaire et les riverains proches utilisent des seaux d'eau pour tenter d'éteindre l'incendie. Les secours, sur place 45 min plus tard en raison de l'isolement du site dans la forêt, rencontrent des difficultés pour l'alimentation en eau. Ils ventilent les locaux et éteignent l'incendie avec 3 lances ; 1 pompier se blesse à la main pendant l'intervention. Le bâtiment est détruit ainsi que les machines, les bureaux et les archives. Le stockage des produits finis et une maison d'habitation en contrebas sont préservés. Les 10 employés sont en chômage technique. Une chaudière à bois serait à l'origine du sinistre.

## Accident

### Incendie dans une usine chimique.

N°34832 - 10/06/2008 - FRANCE - 38 - ROUSSILLON

M74.90 - Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/34832/>

Un feu dégageant un panache de fumée noire se déclare à 8h30 sur le circuit d'alimentation en charbon d'une chaudière d'une chaufferie industrielle d'un groupement d'intérêt économique d'une plateforme chimique. Un risque de propagation au stockage de charbon existe. Le POI est déclenché et l'Inspection des Installations Classées est avisée.

Les services sécurité de la plateforme, les secours internes et externes éteignent l'incendie à l'azote et au CO2. Le feu est maîtrisé à 10h35. L'incident n'a pas d'impact sur la production de vapeur du site, une chaudière au gaz est mise en service et une usine d'incinération des déchets assure l'approvisionnement en vapeur. L'origine de l'incendie pourrait être une défaillance sur une carte électronique du système de convoyage. L'exploitant établit un communiqué de presse.

## Accident

### Incendie dans une chargeuse à copeaux.

**N°32874 - 09/04/2007 - FRANCE - 19 - USSEL**

*C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/32874/>

Un feu se déclare dans une chargeuse à copeaux au niveau d'un silo de déchets alimentant une chaudière dans une usine de fabrication de panneaux de bois. L'incendie se propage aux écorces avant qu'un opérateur réussisse à l'éteindre avec un extincteur. Les déchets en cours de combustion rejoignent un box de stockage semi ouvert de 400 m<sup>3</sup> avant l'arrêt du convoyeur. A leur arrivée, les pompiers achèvent la mise en sécurité de l'engin, éteignent l'incendie qui se développe dans le box, et vident les 70 m<sup>3</sup> d'écorces qu'il contient pour les évacuer en extérieur au centre du parc à bois et les surveiller. Les dégâts touchent essentiellement les matériels limités à l'engin (détruit) et au convoyeur.

## Accident

### Feu de silo

**N°31228 - 13/12/2005 - FRANCE - 16 - SAINT-CLAUD**

*C16.23 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/31228/>

Dans une usine de fabrication de charpentes en lamellé-collé, d'abris de piscines en bois et de structures à ossatures bois, un feu se déclare vers 4 h dans un silo de 250 m<sup>3</sup> et 16 m de haut stockant les copeaux issus des ateliers. Alertés par un voisin, les pompiers mettent en oeuvre 5 lances, dont 1 montée sur échelle pivotante, et circonscrivent le sinistre en 2h30, évitant la propagation de l'incendie à un séchoir adossé et à un stockage de bois distant de 10 m. Les secours effectuent une découpe dans une partie haute du silo pour éteindre le feu. Une société spécialisée vidange le silo. Un retour d'éléments incandescents de la chaudière serait à l'origine de l'accident.

## Accident

### Fuite de fioul.

**N°30172 - 10/06/2005 - FRANCE - 40 - HAGETMAU**

*C31.09 - Fabrication d'autres meubles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/30172/>



Dans une usine de fabrication de chaises en bois, une fuite se produit vers 4 h sur le flexible alimentant en fioul domestique le brûleur d'une chaudière. Une pompe alimente le circuit fioul de façon continue à partir d'un réservoir enterré, l'excédent revenant au réservoir. L'incident est constaté par un opérateur lors de la remise en marche de la chaudière après 10 h d'arrêt ; le débit de la fuite, estimé par l'exploitant à 1 l/min, aurait donc conduit, à un rejet maximum de 600 l. Bien que l'essentiel du produit soit retenu dans la cuvette de rétention du local, une partie est projetée au-dessus du muret de rétention et

rejoint le réseau pluvial et le LOUTS où une fine couche d'hydrocarbures de quelques m<sup>2</sup> est constatée. L'exploitant cure le réseau pluvial du site, récupérant 700 l de produit dilué à 90 %, et une société spécialisée dépollue la surface du LOUTS. L'Inspection des installations classées constate les faits et propose au préfet de mettre en demeure l'exploitant de réaliser une ré-épreuve des réservoirs enterrés. L'expertise du flexible en caoutchouc (1,20 m de long et 6 mm de diamètre) révèle que la tresse métallique extérieure qui le protège a été fissurée, rongée par la corrosion ; selon l'inspecteur des installations classées, ce flexible aurait pu traîner à terre dans l'humidité.

---

## **Accident**

### **Incident sur un silo de copeaux.**

**N°27502 - 03/07/2004 - FRANCE - 15 - AURILLAC**

*C31.02 - Fabrication de meubles de cuisine*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/27502/>

Dans une usine de fabrication de meubles de cuisine, une alarme se déclenche sur un silo de copeaux de bois contigu à une chaudière et à une citerne de 12 000 l de fuel. Les pompiers ne détectent ni feu, ni fumée mais prennent préventivement des mesures de sécurité (arrosage des installations menacées, dépotage du silo, recherche de point chaud par caméra thermique). Après une reconnaissance approfondie, ils décèlent une fuite sur une canalisation de sprinkler identifiée comme étant à l'origine de l'incident.

---

## **Accident avec fiche détaillée**

### **Inondation d'une papeterie.**

**N°26459 - 02/12/2003 - FRANCE - 13 - TARASCON**

*C17.11 - Fabrication de pâte à papier*

[https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche\\_detaillee/26459/](https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/26459/)

Un débordement du RHÔNE, causé par de fortes pluies, inonde une papeterie implantée dans une zone industrielle. L'établissement classé seveso seuil haut qui produit de la pâte à papier kraft de résineux blanchie par de l'oxygène, de l'eau oxygénée ou du dioxyde de chlore stocke aussi de la liqueur noire, du fioul, du méthanol, du chlorate et plusieurs tonnes de bois. A la suite de 3 inondations survenues en 2002 et 2003, où le niveau du RHÔNE avait atteint jusqu'à 10,27 m NGF (Nivellement Général de France), des mesures ont été prises dans l'établissement : risque inondation intégré dans l'étude de dangers, rédaction de consignes de mise en sécurité du site, ateliers de production, chaudières à liqueur noire et turbines relevés à respectivement 10,56 m, 15 m et 21 m NGF, stockages équipés de cuvettes de rétention de 0,7 m, cuves ancrées, matériel électrique placé hors d'eau, canalisations montées sur racks (seules les canalisations d'eau étant enterrées). Alerté des risques d'inondation par les pompiers le 1er décembre, l'établissement tourne à effectif réduit dès le lendemain et, face à l'inexorable montée des eaux, met en application une procédure d'alerte en fonction des hauteurs d'eau : à 6,4 m NGF, mise en place d'une baudruche de diamètre 600 mm sur la tuyauterie afin d'empêcher la surverse des eaux pluviales vers les effluents acides ; à 9 m NGF, évacuation du personnel et mise en sécurité du site par 25 employés (arrêt total des installations, mise hors d'eau des équipements exposés). Le niveau du RHÔNE atteint 10,50 m NGF le 2 décembre à 15 h et 11,30 m NGF le 3 à 15h30. Le site étant totalement inondé, des déplacements en bateau sont effectués pour vérifier la bonne marche des sécurités sur les installations. Malgré la coupure des liaisons informatiques, électriques et téléphoniques, l'exploitant reste joignable par téléphone mobile tout au long des événements. Le courant entraîne 4 500 t de bois (qui arrachent la clôture) et des conteneurs vides ou peu remplis (moins de 3 m<sup>3</sup>) ; en revanche, l'ancrage des cuves de stockage se montre efficace. L'impact sur l'environnement est limité en l'absence de fuites de produits chimiques. Les dommages matériels, pertes de

production et coûts de remise en état du site sont estimés à 11 Meuros : 6 000 t de bois et 2 000 t de pâte à papier sont souillées ou emportées par le courant, 400 moteurs noyés sont démontés et nettoyés, des postes électriques sont endommagés et les archives sont séchées par cryogénie.

---

## **Accident**

### **Feu dans un stockage de déchets de bois.**

**N°25978 - 06/10/2003 - FRANCE - 88 - RAMBERVILLERS**

*C16.21 - Fabrication de placage et de panneaux de bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/25978/>

Dans une fabrique de panneaux de bois, un feu se déclare sur un stock de 400 m de long, 30 m de large et 15 m de haut de 1 200 t de copeaux. Les déchets de bois, stockés en vrac dans un casier, alimentent la chaudière en combustible. Ne pouvant atteindre le cœur du foyer, une vingtaine de pompiers contient l'incendie grâce au réseau incendie de l'entreprise. Des employés libèrent un passage dans la montagne de copeaux à l'aide d'une pelleteuse et, au moyen d'un bélier d'acier, l'étêtent pour éviter tout effondrement. 5 t de déchets sont partiellement brûlés puis éliminés en chaudière. L'auto-inflammation des copeaux par fermentation serait à l'origine du sinistre. L'incendie n'a aucune répercussion sur la production.

---

## **Accident**

### **Incendie et explosion dans un silo à sciure**

**N°24332 - 28/03/2003 - FRANCE - 10 - BAR-SUR-AUBE**

*C31.09 - Fabrication d'autres meubles*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/24332/>

Dans une fabrique de meubles, une explosion se produit dans un silo à copeaux alimentant la chaudière. Le personnel arrête l'installation d'aspiration, coupe l'électricité et met en oeuvre une lance incendie alimentée par une motopompe de 60 m<sup>3</sup>/h reliée à un poteau incendie. Plus de 20 pompiers mettent en oeuvre 2 lances supplémentaires en utilisant la réserve du réseau sprinkler (470 m<sup>3</sup>). Les copeaux et sciures du silo sont déplacées sur une autre partie du site et les eaux d'extinction sont dirigées vers le bassin d'infiltration des eaux pluviales pour récupération. Une surveillance est mise en place pour la nuit. Il n'y a pas de perte de production, seule une machine à commande numérique est arrêtée. Les dommages nécessiteront le changement de la coiffe du filtre sur silo, le remplacement des événements, de la sonde de niveau à ultrason, des tubes de mesure de pression, la réfection du câblage et des électrovannes. Plusieurs hypothèses sont envisagées comme origine de l'incendie : passage dans l'aspiration d'une pièce métallique, entraînement de papier de verre à la suite d'une rupture de bande de ponçage, détérioration ou mauvais affûtage d'un outil, provoquant un échauffement sur la pièce à usiner et enfin usinage d'un morceau de métal se trouvant dans le bois. De nouvelles mesures d'organisation et de protection vont être mises en place : maintien d'un certain niveau de remplissage du silo en copeaux afin de diminuer le volume de poussières, installation d'un système d'extinction automatique de type déluge en protection extérieure permettant notamment d'éviter la déformation de la structure des constructions.

---

## **Accident**

### **Feu de chaudière**

**N°20680 - 12/08/2001 - FRANCE - 88 - LE VAL-D'AJOL**

*C16.10 - Sciage et rabotage du bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/20680/>



Dans une usine de fabrication de carrelets en bois, un incendie détruit les 150 m<sup>2</sup> du local abritant une chaudière à bois. Un voisin alerte le personnel présent qui appelle les pompiers. Ceux-ci maîtrisent le sinistre en 2 h en alimentant leur motopompe dans un cours d'eau à proximité. Isolé par un mur, le local mitoyen de stockage de produits finis (1 500 m<sup>2</sup>) n'est pas touché par l'incendie. Le ruissellement des eaux d'extinction n'atteint pas le bois stocké sur palettes. Le feu s'est déclaré un dimanche matin alors que l'usine était fermée depuis le vendredi pour les congés annuels ; seule l'installation de séchage du bois restait en activité. Une chaudière à fioul sera remise en service dans l'attente de la reconstruction de la chaufferie (coût estimé bâtiment + chaudière : 2,5 MF). L'origine de l'incendie pourrait être un court-circuit électrique ou un retour de flamme sur la chaudière.

## Accident

### Déflagration et incendie dans un silo.

**N°15635 - 03/05/1999 - FRANCE - 10 - VILLE-SOUS-LA-FERTE**

*C16.29 - Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15635/>

Moins de 3 semaines après un accident identique, un incendie est provoqué par une explosion dans un silo de stockage de copeaux et poussières de bois alimentant la chaudière d'une entreprise de contreplaqué moulé. Les pompiers arrosent et désenfument le silo (aucune flamme visible). L'évent a bien joué son rôle. Le silo est vidé en totalité. Un nouvel échauffement de la poussière de bois serait en cause, notamment suite à l'incendie précédent après lequel le silo n'avait pas été totalement vidé malgré la présence de poussières et copeaux fortement mouillés par les eaux d'extinction. L'exploitant fait appel aux différentes sociétés de construction de ses installations pour trouver des solutions.

## Accident

### Déflagration d'un silo.

**N°15398 - 16/04/1999 - FRANCE - 10 - VILLE-SOUS-LA-FERTE**

*C16.29 - Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/15398/>



Dans une entreprise de contreplaqué moulé, un incendie est provoqué par une explosion dans un silo de stockage de copeaux et poussières de bois alimentant une chaudière. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre. Un échauffement de la poussière de bois serait responsable de l'explosion. Le silo est vidé, en partie seulement, avant la remise en marche de la chaudière. Une nouvelle explosion et un nouvel incendie surviennent le 4 mai 1999.

## Accident

### Explosion de poussières de bois.

**N°12961 - 27/05/1998 - FRANCE - 12 - ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE**

*C31.02 - Fabrication de meubles de cuisine*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12961/>



Dans une chaufferie abritant une chaudière à fioul et surmontée d'un silo de stockage de

sciure de bois avec extraction traversant la chaufferie, un opérateur actionne l'interrupteur commandant la chaudière à fioul au lieu de l'interrupteur d'éclairage ; la mise en route du brûleur provoque une explosion dans le corps de chauffe de la chaudière et arrache le conduit de cheminée. Cette 1ère explosion soulève la poussière déposée dans le local et provoque une 2ème explosion. L'opérateur et un expert en assurance sont légèrement brûlés.

---

## Accident

### Incendie sur une chaudière.

**N°12375 - 30/01/1997 - FRANCE - 57 - ARS-SUR-MOSELLE**

*C16.10 - Sciage et rabotage du bois*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/12375/>



Dans une usine de fabrication de poteaux de bois, un incendie survient dans la chaufferie. La chaudière est alimentée en sciures et copeaux de bois. Les installations électriques n'avaient pas fait l'objet de remarques lors d'un contrôle 2 semaines plus tôt. Le silo de stockage du combustible et les cuves d'imprégnation n'ont pas été touchés. Un pompier est légèrement blessé. Une actualisation de l'étude des dangers concernant l'installation sinistrée est demandée.

---

## Accident

### Explosion du CO boiler.

**N°23071 - 18/06/1974 - FRANCE - NC -**

*C19.20 - Raffinage du pétrole*

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/23071/>



Dans une raffinerie, l'explosion du "CO Boiler" se produit sur l'unité de craquage catalytique lors du redémarrage de l'unité après entretien et inspection métallurgique. La chaudière à monoxyde de carbone est un dispositif utilisé en cas de combustion incomplète des fumées issues de la régénération du catalyseur du FCC (Fluid Catalytic Craquer) pour oxyder le CO en CO2 puis produire de l'énergie sous forme de vapeur d'eau. Le ré-allumage de la chaudière a lieu directement sur fioul Gaz (FG) en alimentant l'un des 5 brûleurs, les 4 autres étant isolés par 2 vannes sur le circuit de FG, séparées par des joints pleins. Des flammèches apparaissent alors du casing de la chaudière (conduit d'évacuation des fumées) après l'allumage. Le CO Boiler est immédiatement arrêté pour vérifications; 15 à 20 min plus tard, avant toute procédure de remise en route, le premier redémarrage intervient et l'explosion de la chaudière se produit. Le bilan humain fait état d'1 victime et de 4 personnes blessées. Il semblerait que les 2 vannes, fermées, du brûleur utilisé étaient fuyardes et auraient laisser passer du FG dans le foyer où il se serait enflammé sur des points chauds, pouvant être des débris de bois ou des tresses d'amiante trouvés dans la chaudière après l'explosion.

---